

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00203

Numéro SIREN : 421 938 523

Nom ou dénomination : A. RAYMOND GERANCE

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016579

BILAN ACTIF

	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 312		26 312	26 312
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	26 312		26 312	26 312
ACTIF IMMOBILISE	26 312		26 312	26 312
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	980 287		980 287	944 917
Autres créances	1 079 107		1 079 107	986 874
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	2 059 395		2 059 395	1 931 791
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	42 021		42 021	64 777
<i>Total disponibilités et divers</i>	46 221		46 221	64 777
ACTIF CIRCULANT	2 105 616		2 105 616	1 996 568
Charges constatées d'avance	4 200		4 200	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 131 928		2 131 928	2 022 881

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2019	2018
Capital social ou individuel Dont versé :	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	191 908	158 721
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	276 030	33 186
<i>Total situation nette</i>	<i>489 938</i>	<i>213 908</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	489 938	213 908
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	496 453	709 268
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	496 453	709 268
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 764	21 040
Dettes fiscales et sociales	1 137 773	1 078 664
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 145 537</i>	<i>1 099 705</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 145 537	1 099 705
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 131 928	2 022 881

COMPTE DE RESULTAT

	2019			2018
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 403 573		1 403 573	1 327 841
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 403 573		1 403 573	1 327 841
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			212 815	
Autres produits (1) (11)			1 043 897	981 433
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			2 660 285	2 309 274
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			259 709	249 598
<i>Total charges externes</i>			259 709	249 598
Impôts, taxes et versements assimilés			14 578	24 395
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 532 409	1 426 512
Charges sociales (10)			603 540	473 875
<i>Total charges de personnel</i>			2 135 950	1 900 388
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				67 064
<i>Total dotations d'exploitation</i>				67 064
Autres charges (12)			1	145
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 410 239	2 241 591
RESULTAT D'EXPLOITATION			250 045	67 682
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			17 219	21 050
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			17 219	21 050
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			17 219	21 050
RESULTAT COURANT			267 264	88 733

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2019	2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 187	703
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 187	703
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 176	2 124
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 176	2 124
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 011	(1 420)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(2 753)	54 126
TOTAL DES PRODUITS	2 685 692	2 331 027
TOTAL DES CHARGES	2 409 662	2 297 841
BENEFICE ou PERTE	276 030	33 186

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

17 219

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

A.RAYMOND GERANCE SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A.RAYMOND GERANCE est une société par action simplifiée créée en février 1999 qui a pour objet la prise de participation et la gestion de participations dans les entreprises industrielles et commerciales, la gérance de sociétés et en particulier la cogérance en tant qu'associé personnellement et indéfiniment responsable de la société en commandite simple A. Raymond et Cie.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

1.3 Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités de la société ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 Immobilisations incorporelles

Néant

2.3 Immobilisations corporelles

Néant

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.5 Provisions

2.5.1 Provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médailles du travail
- une provision pour perte de change

2.5.2 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Page 5

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

La société A.RAYMOND GERANCE SAS ne présente pas de bien immobilisé dans son bilan.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières (K€ 26) sont constituées des parts d'A.RAYMOND & Cie SCS pour K€ 21 ainsi que des actions d'A. RAYMOND Exco SAS pour K € 5.

3.3 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances sont à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances clients	980	945
Créances fiscales	42	6
Débiteurs divers	0	1
Produits à recevoir	1 037	980
Charges constatées d'avance	4	0
	2.063	1.932

La créance client concerne la rémunération de gérance fixe facturée à A. Raymond & Cie SCS.

Les produits à recevoir correspondent en totalité à la rémunération de gérance variable à recevoir d'A. Raymond & Cie SCS.

3.4 Capital social

Le capital social s'élève à vingt mille euros (20.000) divisés en 2.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

3.5 Capitaux propres

	K €
Capitaux propres au 31 décembre 2018	214
Résultat de l'exercice	276
Capitaux propres au 31 décembre 2019	490

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Page 6

3.6 Etat des provisions

Une reprise de K€ 213 a été enregistrée en 2019, venant diminuer la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat et les cotisations retraite complémentaire des mandataires sociaux, pour atteindre un solde de K€ 496. Cette reprise est liée au départ d'un des 3 mandataires durant l'exercice.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de fin de contrat :

Age de départ :

Année de naissance	Cadre
De 1953 à 1960	62 ans
A partir de 1961	63 ans

Taux de rotation pris en compte : 0%

Taux d'actualisation : 0.75 %

Taux de hausse des rémunérations pour les années à venir : 3%

Convention collective de la métallurgie

3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs et comptes rattachés	8	21
Personnel et comptes rattachés	1.060	1.002
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47	55
Etat et autres collectivités publiques	31	22
	1.146	1.100

Les dettes de personnel correspondent essentiellement à la rémunération de gérance variable de l'exercice à verser sur l'exercice suivant à deux gérants.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Page 7

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est un profit de K€ 276 qui est constitué :

- d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de K€ 250,
- d'un résultat financier bénéficiaire de K€ 17
- d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de K€ 6
- d'un produit d'impôt de K€ 2

Les produits d'exploitation : K€ 2.660 (K€ 2.309 en 2018) :

Ils correspondent à la rémunération de gérance dans A. Raymond & Cie SCS à hauteur de K€ 2 447 (K€ 2 309 en 2017) et d'une reprise de la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat d'un montant de K€ 213.

Les charges d'exploitation : K€ 2.242 (K€ 2.242 en 2018) :

Elles concernent principalement :

- les rémunérations de gérance versée aux trois co-gérants pour un total de K€ 2.136 (K€ 1.900 en 2018)
- des charges externes (principalement honoraires et déplacements) à hauteur de K€ 260 (K€ 250 en 2018).

Les produits financiers : K€ 17 (K€ 21 en 2018) :

Ils sont constitués des dividendes versés par A. Raymond & Cie SCS.

Le résultat exceptionnel : K€ 6 (K€ -1 en 2018)

Ce résultat est constitué à hauteur de K€ 8 de produits (principalement relatifs à des paiements de la CARPA sur des dossiers juridiques) et de k€ 2 de charges (pénalités URSSAF et Trésor Public).

Le produit d'impôt K€ 3 (K€ 54 en 2018) :

Il s'agit de la charge d'IS sur le bénéfice de l'année 2019 d'un montant de K€ 16 déduction faite d'un dégrèvement d'IS au titre de l'année 2018 d'un montant de K€ 18.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements financiers

Néant

5.2 Effectif au 31 décembre 2019

Dirigeants : 2 (avec le départ, au cours de l'exercice, d'un des mandataires sociaux sur les 3 présents fin 2018)

5.3 Tableau des filiales et participation

Filiales (montants en K€)	% de détention directe	Capitaux propres fin 2019	CA HT	Résultat net
A. RAYMOND EXCO	100%	323	4 361	172

A. RAYMOND GERANCE SAS

Au Capital de 20.000 Euros

**Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat**

421 938 523 RCS GRENOBLE

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU MERCREDI 10 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le mercredi dix juin à quatorze heures,

Les Associés de la Société A. RAYMOND GERANCE se sont réunis :

- Au 129 Cours Berriat - 38 000 GRENOBLE
- Par visioconférence compte tenu de la limitation des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires liée au Covid-19

en Assemblée Générale Mixte sur convocation qui leur a été adressée en date du 26 mai 2020 par la Gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

Ordre du Jour :

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Président,
- 2°) Présentation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2019,
- 3°) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- 4°) Quitus au Président,
- 5°) Affectation du résultat de l'Exercice 2019,
- 6°) Conventions réglementées,
- 7°) Point sur l'évolution de la rémunération de Messieurs Antoine Raymond et Jean-Yves Renoux pour l'exercice 2020,
- 8°) Point sur la rémunération de Monsieur François RAYMOND suite à la cessation de ses fonctions de directeur général,
- 9°) Pouvoirs en vue des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

A-R
AR AR
AR

Assistaient à la réunion au 129 Cours Berriat – 38 000 GRENOBLE :

- Monsieur Antoine Robert RAYMOND, Associé et Président de A. RAYMOND GERANCE SAS,
- Monsieur Alain Achille RAYMOND, Associé,
- Monsieur Albert Marcel RAYMOND, Associé,
- Monsieur Alain François RAYMOND, Associé,
- Mademoiselle Alice RAYMOND, Associée,
- Monsieur Adrien RAYMOND, Associé,
- Mademoiselle Amélie RAYMOND, Associée,
- Mademoiselle Adèle RAYMOND, Associée,
- Monsieur Jean-Yves RENOUX, Vice-Président Directeur Général de A. RAYMOND GERANCE SAS,

Assistaient à la réunion par visioconférence :

- Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE , Associée,
- Monsieur Jérôme OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Mademoiselle Audrey RAYMOND, Associée,
- Monsieur Arthur RAYMOND, Associé,
- Mademoiselle Annaléa RAYMOND, Associé,
- Monsieur Eric OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Mademoiselle Elena OUTHENIN-CHALANDRE, Associée,
- Monsieur Gaspard OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,

Etaient représentés :

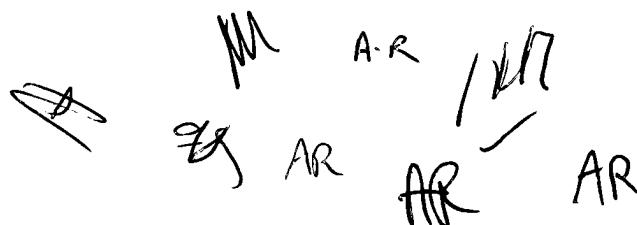
- Monsieur Aurélien RAYMOND, Associé,
- Mademoiselle Andréa RAYMOND, Associée,
- Mademoiselle Aurélie RAYMOND, Associée,
- Monsieur Paul REVEILLE, Associé,
- Monsieur Arthur OUTHENIN-CHALANDRE, Associé
- Monsieur Barthélémy REVEILLE, Associé, légalement représenté par sa Mère, Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE,
- Monsieur Achille RAYMOND, Associé, légalement représenté par son Père, Monsieur Alain François RAYMOND,
- Mademoiselle Romane DEDYK, Associée, légalement représentée par son Père, Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE,

Etaient invités et présents :

M. Francesc FARRAS, Secrétaire Général du Bureau des Associés

La Présidence est assurée par Monsieur Antoine Robert RAYMOND, Président.

Le Cabinet MURAZ PAVILLET, représenté par Monsieur Christian MURAZ, Commissaire aux Comptes Titulaire, dûment convoqué à la présente Assemblée est également présent.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. From left to right, there is a stylized signature, the initials 'AR', a signature that looks like 'AR' with a checkmark, and another 'AR'.

Monsieur Antoine Robert RAYMOND dépose sur le Bureau :

- la convocation du 26 mai 2020,
- le pouvoir de M. Aurélien RAYMOND, établi au nom de M. Antoine RAYMOND,
- le pouvoir de Mlle Andréa RAYMOND, établi au nom de M. François RAYMOND,
- le pouvoir de Mlle Aurélie RAYMOND, établi au nom de M. François RAYMOND,
- le pouvoir de M. Arthur-OUTHENIN CHALANDRE, établi au nom de M. Christophe OUTHENIN-CHALANDRE,
- le pouvoir de M. Paul REVEILLE, établi au nom de Mme Laure OUTHENIN-CHALANDRE,
- le pouvoir de Mme Jacqueline OUTHENIN-CHALANDRE, établi au nom de M. Alain RAYMOND,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des résolutions,

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'Exercice clos le 31 décembre 2019,

approuvent les comptes annuels tels qu'ils leur ont été présentés, et donnent, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion pour l'Exercice 2019.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu les explications du Président,

décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'Exercice 2019 s'élevant à 276 030€ de la manière suivante :

- Report à nouveau : 276 030 Euros

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'il est rapporté dans le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.

Les Associés prennent acte à l'unanimité.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "AR", "AR", "AR", and "AR".

Après avoir entendu les explications du Président et conformément à l'article 15 des statuts, les associés décident que la rémunération fixe annuelle du Président, Monsieur Antoine RAYMOND et du Vice-Président Directeur Général, Monsieur Jean-Yves RENOUX, ne sera pas revalorisée pour l'année 2020.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

Les associés prennent acte que conformément à l'article 15 des statuts et suite à la cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur François Raymond au 31 décembre 2019, celui-ci ne perçoit plus de rémunération annuelle fixe depuis le 31 décembre 2019.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

Les Associés donnent au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal tout pouvoir pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 14 heures 50

R. Ray in and
Raymond
Raymond

entés.

Keyman

Keyman

Page - 1

SAS A. RAYMOND GERANCE

113 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

SAS A. RAYMOND GERANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 Euros

Siège social : 113 Cours Berriat
38000 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 421 938 523 RCS

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1- 3
ANNEXES :	
BILAN AU 31/12/2019	4- 5
COMPTE DE RESULTAT	6- 7
ANNEXE COMPTABLE	8-15

SAS A. RAYMOND GERANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. RAYMOND GERANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant l'application des principes comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

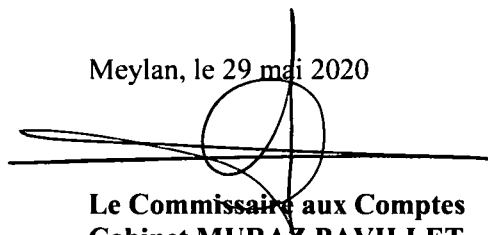
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 29 mai 2020



Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET
Représenté par Christian MURAZ

A N N E X E S

BILAN ACTIF

	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 312		26 312	26 312
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	26 312		26 312	26 312
ACTIF IMMOBILISE	26 312		26 312	26 312
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	980 287		980 287	944 917
Autres créances	1 079 107		1 079 107	986 874
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	2 059 395		2 059 395	1 931 791
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	42 021		42 021	64 777
<i>Total disponibilités et divers</i>	46 221		46 221	64 777
ACTIF CIRCULANT	2 105 616		2 105 616	1 996 568
Charges constatées d'avance	4 200		4 200	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 131 928		2 131 928	2 022 881

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2019	2018
Capital social ou individuel Dont versé :	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	191 908	158 721
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	276 030	33 186
<i>Total situation nette</i>	<i>489 938</i>	<i>213 908</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	489 938	213 908
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	496 453	709 268
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	496 453	709 268
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 764	21 040
Dettes fiscales et sociales	1 137 773	1 078 664
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 145 537</i>	<i>1 099 705</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 145 537	1 099 705
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 131 928	2 022 881

COMPTE DE RESULTAT

	2019			2018
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 403 573		1 403 573	1 327 841
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 403 573		1 403 573	1 327 841
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			212 815	
Autres produits (1) (11)			1 043 897	981 433
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			2 660 285	2 309 274
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			259 709	249 598
<i>Total charges externes</i>			259 709	249 598
Impôts, taxes et versements assimilés			14 578	24 395
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 532 409	1 426 512
Charges sociales (10)			603 540	473 875
<i>Total charges de personnel</i>			2 135 950	1 900 388
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				67 064
<i>Total dotations d'exploitation</i>				67 064
Autres charges (12)			1	145
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 410 239	2 241 591
RESULTAT D'EXPLOITATION			250 045	67 682
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			17 219	21 050
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			17 219	21 050
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			17 219	21 050
RESULTAT COURANT			267 264	88 733

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2019	2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 187	703
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 187	703
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 176	2 124
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 176	2 124
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 011	(1 420)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(2 753)	54 126
TOTAL DES PRODUITS	2 685 692	2 331 027
TOTAL DES CHARGES	2 409 662	2 297 841
BENEFICE ou PERTE	276 030	33 186

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

17 219

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

A.RAYMOND GERANCE SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A.RAYMOND GERANCE est une société par action simplifiée créée en février 1999 qui a pour objet la prise de participation et la gestion de participations dans les entreprises industrielles et commerciales, la gérance de sociétés et en particulier la cogérance en tant qu'associé personnellement et indéfiniment responsable de la société en commandite simple A. Raymond et Cie.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

1.3 Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités de la société ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 Immobilisations incorporelles

Néant

2.3 Immobilisations corporelles

Néant

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.5 Provisions

2.5.1 Provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médailles du travail
- une provision pour perte de change

2.5.2 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

La société A.RAYMOND GERANCE SAS ne présente pas de bien immobilisé dans son bilan.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières (K€ 26) sont constituées des parts d'A.RAYMOND & Cie SCS pour K€ 21 ainsi que des actions d'A. RAYMOND Exco SAS pour K € 5.

3.3 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances sont à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances clients	980	945
Créances fiscales	42	6
Débiteurs divers	0	1
Produits à recevoir	1 037	980
Charges constatées d'avance	4	0
	2.063	1.932

La créance client concerne la rémunération de gérance fixe facturée à A. Raymond & Cie SCS.

Les produits à recevoir correspondent en totalité à la rémunération de gérance variable à recevoir d'A. Raymond & Cie SCS.

3.4 Capital social

Le capital social s'élève à vingt mille euros (20.000) divisés en 2.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

3.5 Capitaux propres

	K €
Capitaux propres au 31 décembre 2018	214
Résultat de l'exercice	276
Capitaux propres au 31 décembre 2019	490

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

3.6 Etat des provisions

Une reprise de K€ 213 a été enregistrée en 2019, venant diminuer la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat et les cotisations retraite complémentaire des mandataires sociaux, pour atteindre un solde de K€ 496. Cette reprise est liée au départ d'un des 3 mandataires durant l'exercice.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de fin de contrat :

Age de départ :

Année de naissance	Cadre
De 1953 à 1960	62 ans
A partir de 1961	63 ans

Taux de rotation pris en compte : 0%

Taux d'actualisation : 0.75 %

Taux de hausse des rémunérations pour les années à venir : 3%

Convention collective de la métallurgie

3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs et comptes rattachés	8	21
Personnel et comptes rattachés	1.060	1.002
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47	55
Etat et autres collectivités publiques	31	22
	1.146	1.100

Les dettes de personnel correspondent essentiellement à la rémunération de gérance variable de l'exercice à verser sur l'exercice suivant à deux gérants.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est un profit de K€ 276 qui est constitué :

- d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de K€ 250,
- d'un résultat financier bénéficiaire de K€ 17
- d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de K€ 6
- d'un produit d'impôt de K€ 2

Les produits d'exploitation : K€ 2.660 (K€ 2.309 en 2018) :

Ils correspondent à la rémunération de gérance dans A. Raymond & Cie SCS à hauteur de K€ 2 447 (K€ 2 309 en 2017) et d'une reprise de la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat d'un montant de K€ 213.

Les charges d'exploitation : K€ 2.242 (K€ 2.242 en 2018) :

Elles concernent principalement :

- les rémunérations de gérance versée aux trois co-gérants pour un total de K€ 2.136 (K€ 1.900 en 2018)
- des charges externes (principalement honoraires et déplacements) à hauteur de K€ 260 (K€ 250 en 2018).

Les produits financiers : K€ 17 (K€ 21 en 2018) :

Ils sont constitués des dividendes versés par A. Raymond & Cie SCS.

Le résultat exceptionnel : K€ 6 (K€ -1 en 2018)

Ce résultat est constitué à hauteur de K€ 8 de produits (principalement relatifs à des paiements de la CARPA sur des dossiers juridiques) et de K€ 2 de charges (pénalités URSSAF et Trésor Public).

Le produit d'impôt K€ 3 (K€ 54 en 2018) :

Il s'agit de la charge d'IS sur le bénéfice de l'année 2019 d'un montant de K€ 16 déduction faite d'un dégrèvement d'IS au titre de l'année 2018 d'un montant de K€ 18.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements financiers

Néant

5.2 Effectif au 31 décembre 2019

Dirigeants : 2 (avec le départ, au cours de l'exercice, d'un des mandataires sociaux sur les 3 présents fin 2018)

5.3 Tableau des filiales et participation

Filiales (montants en K€)	% de détention directe	Capitaux propres fin 2019	CA HT	Résultat net
A. RAYMOND EXCO	100%	323	4 361	172